



ASSOCIATION
Henri Pézerat

Travail • Santé • Environnement

www.asso-henri-pezerat.org

Maison du Citoyen et de la Vie Associative, 16 rue du Révérend Aubry, 94120 Fontenay-Sous-Bois, Tél. : + 33 6 76 41 83 46 - asschp@gmail.com

Santé–Sous-traitance–Nucléaire–Chimie

Association à but non lucratif

<http://www.sst-nucleaire-chimie.org/>

Nucléaire : une première en France

La « faute inexcusable de l'employeur » ENDEL (Groupe Engie)

Communiqué, 23 avril 2016

Le 15 avril 2016, le TASS de l'Essonne a reconnu la faute inexcusable de la société ENDEL ayant entraîné le décès de Mr Christian VERRONNEAU survenu le 19/09/12 des suites d'une maladie professionnelle (cancer broncho-pulmonaire) reconnue le 15/01/10 en référence au tableau n°6 du code de la Sécurité sociale.

Christian Verronneau est entré au service du nucléaire civil EDF le 19 août 1981 pour l'entreprise de sous-traitance ENDEL du groupe ENGIE (ex GDF-Suez). En quelque sorte, il fût loué à EDF par le biais d'une entreprise de sous-traitance qui met à disposition du nucléaire des travailleurs qui se qualifient eux-mêmes de « viande à rems », le rem ayant précédé le sievert comme mesure de l'irradiation subie du fait de la radioactivité présente dans les centrales nucléaires. Directement affecté aux tâches les plus dangereuses – décontamination, tri des déchets, pose de matelas de plomb sur des tuyaux très fortement radioactifs - Christian a accompli pendant 30 ans ce travail sous rayonnements, celui que l'exploitant EDF sous-traite se dégageant ainsi de sa responsabilité dans la gestion du danger radioactif et de ses conséquences.

Ce travail – certes ! - apporta un emploi à Christian. Mais cet emploi lui amènera la mort, dans de terribles souffrances. Il décède à l'âge de 57 ans. Son emploi ne lui a pas permis de vivre suffisamment longtemps pour profiter d'une retraite qu'il aurait pourtant bien méritée.

Qu'est-ce qui constitue une première en France : la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur d'un travailleur « extérieur » de l'industrie nucléaire ou le fait de voir enfin brisée l'invisibilité des décès pour maladie professionnelle de salariés de la sous-traitance du nucléaire, invisibilité organisée par les exploitants, l'Etat, les employeurs et, malheureusement aussi, des syndicats défendant l'emploi ? C'est en effet la première fois en France que la faute inexcusable d'un employeur de la sous-traitance du nucléaire est reconnue par la justice.

Malheureusement, les invisibles du nucléaire - les salariés de la sous-traitance exposés à plus de 90 % de la dose radioactive, sacrifiés pour faire croire à l'inocuité du risque radioactif dans le nucléaire - souffrent et meurent au nom de l'emploi. Il n'y a pas de dose de radioactivité si petite soit-elle qui ne rendent malades ceux qu'elle atteint. Ainsi, le sacrifice de certains salariés - au nom de l'emploi - devient « acceptable », comme le sont les « normes de radioprotection », érigées pour protéger non pas les travailleurs et autres personnes exposées, mais la radioactivité elle-même et les responsables de cette mise en danger. Aucun salarié ne doit mourir, être malade à cause de son emploi. Aucun syndicat ne peut défendre un emploi qui rend malade et tue.

Tous les dimanches sur TF1 une publicité ENGIE, « là où je t'emmènerai », donne à voir de somptueux paysages. Ceux du nucléaire ne sont pas ceux-là, ceux du nucléaire sont mortuaires, glauques, sombres... Engie a emmené Christian dans des paysages mortuaires, EDF et tout le lobby du nucléaire emmènent les salariés de la sous-traitance dans ces paysages de souffrances et de mort. Mais la justice est là pour faire respecter les droits des salariés et nous continuerons ce combat pour que justice soit rendue à tous les travailleurs extérieurs de l'industrie nucléaire, victimes du travail sous rayonnements.

Contact : Philippe Billard : 06 14 79 44 66 ; Annie Thébaud-Mony : 06 76 41 83 46